

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN EN ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

Vous souhaitez implanter votre entreprise et acquérir un terrain constructible sur l'une des zones d'activités économiques située en Volvestre.

Ce document est mis à votre disposition par la Communauté de Communes du Volvestre afin de mieux cibler votre projet, vos besoins et ainsi vous proposer un accompagnement adapté.

Vous pouvez au choix nous transmettre votre dossier complet :

- Par mail à : conomie@cc-volvestre.fr
- Par courrier adressé à : Communauté de Communes du Volvestre - 34 Avenue de Toulouse – CS 70009 - 31390 CARBONNE

Personne référente du projet :

Nom :

Fonction :

Tél :

Mail :

VOTRE ENTREPRISE

Dénomination	
Forme juridique	
SIRET	
Secteur d'activité	
Descriptif de l'activité	
Date de création	
CA	
Effectif	

LA SCI PORTEUSE DU PROJET LE CAS ECHEANT

Dénomination	
--------------	--

SIRET	
Date de création	

VOTRE PROJET

Descriptif synthétique du projet envisagé (création, développement, etc.)	
Nombre de créations d'emplois envisagées sur les 5 prochaines années	

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN CIBLÉ

Localisation du terrain	
N° lot(s) ou parcelle(s)	
Surface du terrain	
Descriptif des constructions envisagées et spécificités	Superficie :
	Matériaux employés :

	Accès :
	Traitement des espaces verts :
Elements de calendrier prévisionnel	Démarrage des travaux :
	Lancement de l'activité :

DOCUMENTS ANNEXÉS AU PRESENT DOSSIER

- Cahier des charges de cessions des lots approuvé le 24 octobre 2019 (disponible sur demande ou en téléchargement sur le site de la Communauté de Communes)
- Le règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la commune concernée.

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- Un courrier du responsable légal de la société porteuse du projet à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Volvestre sollicitant l'acquisition du terrain ;
- Un K-bis de l'entreprise de moins de 3 mois et de la SCI, le cas échéant ;
- Une note technique détaillée présentant le projet envisagé ;
- Une esquisse du bâtiment envisagé et/ou de votre projet ;
- Les bilans financiers des trois dernières années ou dernier bilan si la société a moins de 3 ans ;
- Un plan de financement prévisionnel du projet incluant notamment le coût d'acquisition du terrain et de construction.

Dès la réception de votre dossier complet et l'analyse de votre projet, le service économie de la collectivité reprendra contact avec vous dans les meilleurs délais.

Le dossier ne sera examiné par la Commission Economie de la Communauté de Communes que lorsqu'il sera réputé complet. *Dans son analyse, la Commission portera une attention particulière à la qualité visuelle des constructions envisagées, à la pérennité économique du projet et aux créations d'emplois éventuelles, à la préservation paysagère du terrain et au respect du cahier des charges de cession des lots.*

Pour tout renseignement : Service Développement Economique – 05.61.90.80.70 – economie@cc-volvestre.fr